

EN LOIRE ATLANTIQUE

Une politique territoriale pour davantage de cohérence

Comme de nombreux Départements, la Loire-Atlantique a mis en place une politique territoriale. Depuis 2005, le conseil général signe des contrats de territoire avec les agglomérations, les pays et les communautés de communes.

Dès son élection à la présidence du conseil général de Loire-Atlantique en 2004, Patrick Mareschal décide d'instaurer une nouvelle relation avec les territoires, fondée sur la généralisation de la contractualisation. Cette volonté politique forte répond à 4 objectifs : la réduction des inégalités territoriales, une plus grande cohérence de l'action, la rationalisation des dépenses publiques et l'implication de la société civile dans l'élaboration des projets de territoire. Pour atteindre ces objectifs, le Département a mis en place des contrats de territoires et a revu son système d'aides aux communes. Après la tenue, entre mars et avril 2005, de cinq réunions d'information pour répondre aux questions des élus locaux sur ces nouveaux dispositifs, le Département a par la suite organisé une centaine de rencontres techniques avec les présidents de pays et de conseils de développement, les présidents de communautés de communes et les maires afin de préparer les contrats.

Un souci de cohérence. Pour s'assurer de la cohérence entre la stratégie et les actions des territoires, le conseil général propose une contractualisation en deux temps. Un contrat d'objectifs est d'abord signé par le Département et une agglomération ou un pays quand il existe (à défaut avec une communauté de communes). Il fixe la stratégie partagée à six ans entre le conseil général et le territoire, les rôles et les complémentarités entre les acteurs. Des conventions d'exécution sont ensuite signées avec l'agglomération ou chaque communauté de communes du pays. Elles portent sur un programme d'opérations de 3 ans déclinant la stratégie fixée dans le contrat d'objectifs. « C'est important que le Département ait choisi de contractualiser avec les pays car il y a un véritable risque que ces espaces de débat disparaissent. Or, ils sont indispensables pour construire des politiques qui seront ensuite mises en œuvre par les communautés de communes » souligne Claude Naud, président du pays Grandlieu Machecoul et Lognes.

> Département de la Loire-Atlantique

■ Un territoire constitué de 6 pays et 3 agglomérations



■ 24 conventions d'exécution
 ■ 14 contrats d'objectifs
 ■ Limite régionale
 ■ Limite départementale

L'ESSENTIEL

- 107 millions d'euros pour les contrats de territoire sur 2005 - 2007, soit une progression de 40 % des sommes consacrées à l'aménagement
- 495 000 € sur 2006 pour le fonctionnement des territoires
- 9,8 millions d'euros sur 2006 pour le Fonds d'aménagement communal

La contractualisation s'effectue sur le croisement des stratégies du Département et de chaque territoire. Le contenu des contrats varie donc d'un territoire à un autre, en fonction de ses orientations de développement. Le Département accompagne plus particulièrement les projets relatifs à la protection de l'environnement, au développement culturel, à l'habitat, au développement économique, au développement touristique et au développement des équipements et services à la population.

Soutien financier. Les lignes classiques d'aides aux collectivités sont fusionnées en une seule consacrée au financement de la politique territoriale. Plus de 107 millions d'euros sont ainsi dédiés aux investissements des territoires sur 2005 - 2007. Les com-

et d'équité

munes sont invitées à programmer sur 3 ans leurs demandes d'investissements dans le cadre du fonds d'aménagement communal, désormais réservé au financement d'une liste limitative d'équipements essentiels. Pour financer ses investissements, chaque communauté de communes ou agglomération signataire d'une convention d'exécution peut bénéficier d'une enveloppe prédéfinie. Afin d'assurer l'équité et la redistribution des richesses entre les territoires, celle-ci est constituée d'une base croisant le nombre d'habitants (50 %) et la superficie (50 %), pondérée d'un indice de solidarité qui tient compte du potentiel financier par habitant (75 %) et de la pression fiscale (25 %). Les dotations financières des agglomérations sont calculées sur les mêmes critères. Une enveloppe métropolitaine est également prévue pour soutenir des opérations supra-communautaires (équipement d'intérêt régional). Excepté les territoires dont le potentiel financier par habitant est supérieur à la moyenne départementale (822,45 €), tous les autres signataires d'un contrat d'objectifs peuvent compter sur le soutien du conseil général en matière d'ingénierie. Pour l'année 2006, 495 500 € sont dédiés au cofinancement d'études et de postes d'agents de développement mais aussi de postes d'animateurs de conseils de développement. Un choix politique fort qui témoigne de la volonté d'associer la société civile au développement des territoires.

Une nouvelle méthode de travail. A ce jour, 9 conventions d'objectifs et 24 conventions d'exécution sont signées. Les contrats de territoire entraînent de nouvelles pratiques sur l'ensemble du département. « *Le mode de travail a évolué sur les territoires et au sein du conseil général. Nous avons progressé dans la connaissance des territoires et nos réponses sont plus adaptées à leurs besoins. Les acteurs locaux sont amenés à travailler collectivement donc l'intercommunalité se renforce* » souligne Martine Pineau, chef du service aménagement du territoire de Loire-Atlantique. Dans un contexte budgétaire restreint, la Loire-Atlantique engage, à travers ces contrats, un partenariat fort avec les territoires pour construire ensemble un développement départemental cohérent et équilibré.

ANNABELLE BOUTET

IN
TER
VIEW

“ La politique n'est pas qu'une affaire d'élus ”



BIOGRAPHIE

→ Yves Daniel est vice-président du conseil général, chargé des équilibres territoriaux, de l'habitat et des transports depuis 2004. Il est membre depuis cette même année de la commission aménagement du territoire et de la commission activités économiques et emploi.
→ Depuis 1995, Yves Daniel est maire de la commune de Mouais.

Trois questions à Yves Daniel, vice-président du conseil général, chargé des équilibres territoriaux, de l'habitat et des transports.

Comment vous êtes-vous saisi, en interne, de l'enjeu lié à la territorialisation des politiques publiques ?

Y. D. Le maître mot adopté par nos services a été la « concertation ». Au travers des contrats d'objectifs puis d'exécution, nous avons mis en œuvre un comité technique départemental dont la mission a consisté à se rapprocher des techniciens des EPCI, des communes et des pays pour réfléchir aux projets à mettre en œuvre. Ce travail a ensuite été présenté devant un comité de pilotage réunissant les vice-présidents du conseil général, les maires et présidents d'EPCI et de pays. Au niveau des territoires, cette démarche a entraîné la constitution d'un comité technique composé des chargés de mission mais aussi des membres du conseil de développement.

Pourquoi avoir choisi de soutenir les conseils de développement ?

Y. D. Outre le soutien au pays, il nous paraissait important d'apporter une participation financière aux conseils de développement afin qu'ils se dotent d'une animation. Si l'on veut garantir la confrontation des idées, la société civile doit conserver une certaine autonomie et être force de proposition. C'est pourquoi nous sommes attachés au fait de séparer la fonction d'animateur de pays de celle d'animateur de conseil de développement, qui se confond encore dans certains cas. Cette nouvelle orientation permettra de rappeler que les décisions politiques ne sont pas uniquement des décisions d'élus mais se nourrissent également des projets d'acteurs du monde économique, d'associations ou d'engagements citoyens.

Quelle vision portez-vous sur l'intercommunalité ?

Y. D. Aux élus municipaux qui déclarent que les communes se sentent dépossédées de leur pouvoir avec l'intercommunalité, j'essaie au contraire de leur faire comprendre que c'est tout l'inverse. Les choses sont aujourd'hui nettement mieux cadrées et la relation avec les citoyens, comme avec le Département, est davantage fondée sur la proximité et génère une plus grande efficacité de l'action publique. Malgré certaines réticences encore affichées, appartenir à une communauté de communes permet de mieux défendre ses projets au nom d'une logique collective, ce qui a le mérite de nous emmener très loin des querelles de clocher !

PROPOS RECUEILLIS PAR MARINE JACQUET